

Nom du titulaire : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Email :

Partie réservée à la gestion administrative

Date inscription : Numéro adhérent :

Règlement intérieur

En remplissant et signant cette fiche d'inscription, l'adhérent reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur de la ludothèque et en accepte les conditions.

1 - GÉNÉRALITÉS

La Ludothèque est un service municipal rattaché au service de la lecture publique de la ville de Coudekerque-Branche. Ce service a pour objectifs principaux :

- Le développement de la lecture publique et du jeu
- L'accès à la connaissance et à la socialisation par le jeu
- La diffusion des supports de l'information et de la culture

2 - HORAIRES D'OUVERTURE

La ludothèque est ouverte au public aux horaires suivants :

- Mardi 13h30 - 18h
- Mercredi 9h - 12h et 13h30 - 18h
- Jeudi 13h30 - 18h
- Vendredi 14h - 21h
- Samedi 10h - 12h et 13h - 18h
- Dimanche 10h - 12h

Les horaires de la ludothèque peuvent varier durant l'année et peuvent être dû à des manifestations ou événements spécifiques organisés à la ludothèque, ou à une fermeture exceptionnelle.

Dans le cadre d'un changement dans les horaires, la ville fera la communication aux adhérents par les différents outils de communication à sa disposition (affichage sur site, pages Facebook de la ludothèque ou de la ville, envoi d'un sms...)

3 - CONDITIONS D'ACCÈS ET UTILISATION DU SITE

L'accès à la Ludothèque est gratuit à partir de 5 ans. L'adhérent remplit un simple formulaire de contact. Les enfants de moins de 10 ans doivent être accompagnés d'un adulte ou d'une personne responsable. Le site est accessible au public PMR.

Le personnel de la ludothèque se réserve le droit de refuser l'entrée à toute personne ne respectant pas les conditions d'entrée, ou ayant un comportement contraire à l'utilisation du lieu.

Il est interdit de manger, boire, fumer, vapoter dans les locaux. Les animaux ne sont pas acceptés.

Il est demandé aux utilisateurs du site de mettre les téléphones portables en mode vibreur ou avion afin de ne pas déranger les autres utilisateurs

4 - CONDITIONS DE PRÊT DES JEUX

Il sera remis à l'inscription de l'adhérent, une carte qui lui ouvre l'accès à la Ludothèque et à ses services. Chaque titulaire de la carte pourra s'inscrire aux activités proposées, jouer, tester les jeux sur place, et emprunter 1 jeu pour une période de 15 jours maximum.

Le respect des délais est obligatoire. Le prêt et le retour des jeux se font uniquement aux heures d'ouverture.

5 - LES ANIMATIONS

Des animations peuvent être proposées par la ludothèque pendant l'année.

Elles sont gratuites, accessibles sur inscription dans la limite des places disponibles. Le public sera informé de ces événements par le biais des outils de communication de la collectivité (Facebook de la ville/de la ludothèque, magazine municipal, réseaux d'affichage, site internet de la ville...).

En cas d'annulation d'un événement, la ludothèque s'engage à prévenir dans les meilleurs délais les participants. La ville ne pourra être tenue responsable des éventuels frais engagés par les participants en cas d'annulation d'un événement.

6 - RESPECT DES JEUX

Un état complet des jeux a été réalisée en date du mois de février 2026. Ils sont mis à disposition des adhérents (sur site ou en prêt), et doivent être rendus en bon état. Une vérification est faite avec l'adhérent à la remise du jeu et à son retour.

En cas de détérioration ou de perte, un remboursement ou remplacement sera demandé. En cas de refus par l'adhérent, il pourra être exclu pour une durée indéterminée.

7 - RESPECT DES LOCAUX ET DU PERSONNEL

La ludothèque est un équipement municipal et les agents en charge de l'équipement sont du personnel de la ville. Ils doivent donc être respectés. Toute personne ne respectant pas le règlement ou les agents pourra être exclue.

8 - RESPONSABILITÉ

La ville de Coudekerque-Branche, ainsi que les agents en charge du fonctionnement de l'équipement ne sauraient être tenu pour responsable en cas de vol ou de dégradation de biens personnels au sein de la ludothèque.

9 - SANCTIONS

Des sanctions peuvent être appliquées en cas de non-respect du règlement.

10 - ADHÉSION

L'adhésion implique l'acceptation du règlement intérieur. L'adhérent peut mettre fin à son adhésion à tout moment après restitution des jeux

Fait à Coudekerque-Branche, le

Signature